ARTS MARTIAUX

Hiver 2012

Le Tai Jitsu est une forme de Jiu Jitsu. La défense y est proportionnelle à l'attaque. Cependant, la bataille peut être gagnée avant l'engagement. Cet art martial allie le minimum de force au maximum d'efficacité. Les mouvements circulaires sont préférés aux linéaires. La pratique aguerrit le corps et l'esprit. Les techniques présentées sont inspirées du Jiu-Jitsu : principes de dégagement, de déplacement, de frappe, de brise-chute et techniques de contrôle. Il y a possibilité de passages de grades; information auprès de l'intervenant.

							Coût ($) Taxes incluses													
							1 mois			2 mois			3 mois			4 mois			5 mois			
ACTIVITÉ	CODE LUDIK	GR	NIVEAU	HORAIRE	LOCAL	DURÉE	EM	M	NM	EM	M	NM	EM	M	NM	EM	M	NM	EM	M	NM	Remarques
Club de Jiu Jitsu	02 200 02	01	Débutant - ceinture jaune	Lu 20h30 à 21h55	00153	16 janv.-16 avril							43	54	86							1-4
		02	Débutant - ceinture blanche	Me 20h30 à 21h55	00153	18 janv.-18 avril							43	54	86							1-4
		03	Débutant - ceinture blanche	Lu-Me 20h30 à 21h55	00153	16 janv.-18 avril							86	108	172							1-4

EM: Étudiant membre. Tous les étudiants inscits à 12 crédits de cours à l'UL sont automatiquement membres du PEPS.

M : Membre du PEPS

NM : Non-membre du PEPS

NOTE : Tous les cours et pratiques sont annulés du 6 au 9 avril 2012 inclusivement (Pâques).

1. **Tenue et/ou équipement obligatoire** (à commander si nécessaire auprès de l'intervenant au 1er cours) :
   Jiu Jitsu : débutant : tenue de sport acceptée ; au niveau initié, le karategi est obligatoire (environ 55 $ incluant l'écusson) ;
4. Possibilité de passage de grades : information auprès de l'intervenant.

Responsables : France Lebel et Christiane Guay, christiane.guay@sas.ulaval.ca
Inscription : 418 656-PEPS (7377)

Saviez-vous que le PEPS vous offre le service de location de panier à vêtements à faible coût? Pour en savoir plus, consultez le www.peps.ulaval.ca

Prolongez les heures gratuites de stationnement en vous procurant une vignette. Informez-vous au comptoir d'accueil ou au www.peps.ulaval.ca pour en savoir plus.

REMBOURSEMENT

Le remboursement d'un abonnement, d'un cours ou d'une activité est consenti seulement pour l'une des deux raisons suivantes :

1) un problème de santé validé avec un billet médical;
2) un conflit d'horaire académique ou un changement imprévu de la situation professionnelle, appuyés par des documents officiels, et ce, pendant la session en cours seulement.

Note : Des frais d'administration de 10 % seront retenus sur le montant remboursé jusqu'à concurrence de 20 $. Le client devra aussi assumer le paiement du temps encouru à son abonnement ou à son cours.

AVIS

Changement de groupe

Après l'inscription, le changement permanent de groupe est possible sans pénalité, si l'autre groupe visé n'est pas complet ET s'il s'avère nécessaire à la suite d'un conflit d'horaire académique ou d'un changement imprévu de la situation professionnelle.

REPRISES

Les cours annulés en raison d'événements incontrôlables (ex : tempête, panne électrique) NE SONT ni repris et ni remboursés. Informez-vous auprès de votre moniteur de cours. Il en est de même si le participant devait s'absenter pour un ou plusieurs cours.